PAR GEO. ST-PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCHANGE BANK versus PELICAN CRACKER FACTORY, No 84,837, COUR CIVILE DE DISTRICT.

JEUDI, 10 DECEMBRE 1908,

A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

311 Rue Baronne,

LA PLUS BELLE, LA PLUS MODERNE ET LA MIEUX INSTALLEE

FABRIQUE DE BISCUITS et de GATEAUX DE FANTAISIE

AU SUD,

Se Composant de TOUTE L'INSTALLATION de la susdite fabrique, avec toutes ses Machines, ses Accessoires, Fours, etc., conformément à un inventaire détaillé sur filière à mon bureau.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 19 octobre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, Je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit, à savoir:

Cinq certaines lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Jenny Fencher (maintenant Constance) et St Joseph et désigné par les numéros huit, neuf, dix Onze et Douze sur un plan fait par L. Brinquier, voyer général, sous la date du 1er février 1836 et déposé pour référence en l'étude de E. B. Cenas, alors un notaire en cette ville, et désignés par les mêmes numéros sur un devis par Edgar Pilie, voyer, sous la date du 6 mai 1901 annexé à un acte pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 24 janvier 1906, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Magnolia par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 8 a une profondeur de cent vingt et un pieds sept pouces et demi (121.7 2); le lot No 9 a une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127.10-5) sur la ligne le séparant du lot No 10, et sur la ligne du côté séparant qui le sépare du lot No 8 il y a une première profondeur de cent vingt et un pieds sept pouces et deux lignes (121.7 2), à laquelle profondeur il allonge à un angle droit vers la rue St-Joseph quinze pieds cinq pouces et six lignes (15.5-6), de là il y a une autre profondeur de six pieds trois pouces et trois lignes (6.3-3) jusqu'à la ligne du fond sur laquelle il y a une largeur de neuf pieds six pouces et deux lignes (9.6.2). Les lots Nos 10 11 et 12 ont chacun une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127.10-5).

Aussi un morceau ou portion de terre contigu audit lot No 8 sur le côté vers la rue Julie, ayant une façade de dix pieds sur la rue Magnolia par une profondeur de cent vingt et un pieds sept pouces et deux lignes (121.7.2), entre lignes parallèles, autrefois ne formant une allée aux dits cinq lots, étant la même propriété acquise par la Pelican Cracker Company de Frères Hechinger le 9 octobre 1906, enregistré C. O. B. 212 folio 226.

ECURIE.

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes, avantages et prescriptions qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste-Marie, Fulton et St-Thomas, St-André et Chippewa; ledit ilet est originairement désigné par le numéro 35, et maintenant par le numéro 68, un desdits lots est désigné par le numéro 27 d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de ville de Lafayette, daté juin 1847 et déposé comme plan No 59 du livre des plans No 2 de William Christy, arpenteur en notaire de cette ville, et mesurant trente deux pieds (32) de la rue Ste Marie sur cent vingt neuf pieds dix pouces et trois lignes (129 10-3) en profondeur entre lignes parallèles, et l'autre lot est désigné par le numéro 28 sur un plan dressé par C. A. Heddin, ingénieur civile le 17 décembre 1851 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et six lignes (35 8.6) de face à la rue Ste Marie sur cent quatre vingts pieds (180) de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots sont aussi désignés par les mêmes numéros et l'un, dit qu'il est les mêmes mesures, sur un plan d'arpentage fait le 24 août 1904 par Alfred Théard, ingénieur civil, une copie duquel est annexé à un acte pardevant Fred C. Marks, notaire, de cette date et portant la date du 6 septembre 1904.

Etant la même propriété acquise par achat de J. J. Drawe, enregistré dans le bureau des transferts livre 203 folio 7 et enregistré au bureau des hypothèques livre 784 folio 715.

Les améliorations comprennent la magnifique bâtisse en briques à quatre étages rue Magnolia, courant à travers de la rue Constance, à la portée des "switch tracks" et tous les agréments et offrant une splendide occasion pour site de manufacture.

Les machines contenues en ces lieux seront vendues avec la bâtisse, et consistent en quatre fours à cuire tout neufs, machines à vapeur chaudières, pompes "air compressor", chaudières en cuivre sécheurs et toutes les installations complètes d'une boulangerie modèle et de haute classe.

L'entrée de la rue St-Thomas est centralement située, construite en briques, bien adaptée pour les nécessités d'une manufacture bien installée.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans, la portion du crédit devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an et devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur. L'assurance sur les améliorations de la propriété. La clause pour le paiement des honoraires d'avocat sur le montant en cas de procès ou de défaut sur les billets et toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du montant de son enchère au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

MM. Titche et Rogers, Parkerson Breaux et Brassac, avocats pour le Recevoir.
8 nov—8 15 22 29—déc 6 10

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES AMELIOREES DE VALEUR

DU PREMIER DISTRICT,

1201 et 1203 rue Fréret et 2519 rue Erato.

Succession de Mme Catherine Kelly, veuve d'Anthony Mackey.
No 87,097—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 502 rue Perdido—Il sera vendu, JEUDI, 3 Décembre 1908, à midi à la

BOURSE D'ENCAN DES PROPRIETES FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE ENTRE LES RUES UNION ET GRAVIER.

EN vertu de et conformément à un ordre daté du et signé le 28 octobre 1908, par l'honorable W. S. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y trouvent y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'Ilet No 382, borné par les rues Fréret, Locust, Clio et Erato, lequel terrain est désigné par le No 3 sur un plan de B. F. Nicholls architecte, en date du 27 février 1852, et déposé en l'étude de T. Nicholls, ancien notaire, et forme le coin des rues Fréret et Clio et mesure d'après ledit plan, vingt neuf pieds, quatre pouces et trois lignes de façade à la rue Fréret sur une profondeur de 126 pied, 7 pouces et deux lignes, entre lignes parallèles, et aussi une certaine langue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent ou en quelque sorte en faisant partie située dans les mêmes district et carré d'Ilet que la propriété ci-dessus décrite, laquelle langue de terre est contigue au terrain No 3 et se compose d'une partie du terrain No 2, figurant sur un plan dressé par A. G. Blanchard, député voyer de la ville, daté du 17 janvier 1862; laquelle langue de terre mesure trois pieds de façade rue Fréret, du côté touchant au terrain No 3, par une profondeur uniforme de soixante trois pieds, entre lignes parallèles. Etant la même propriété qu'avait achetée Mme Catherine Kelly, veuve d'Antoine Mackey, de l'association de Homestead du Peuple par un acte pardevant Théodore G. Hillsmeier, notaire, le 27 août 1898, enregistré dans le C. O. B. 167, folio 713.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Locust, Fréret et Clio, lequel lot est désigné par le numéro 3 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McJones, ancien notaire en cette ville, le 29 décembre 1868, et, d'après quel plan, ledit lot mesure vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de face sur la rue Erato sur une profondeur de soixante quatre pieds entre lignes parallèles, et forme une partie de la subdivision des lots désignés par les numéros 14 et 15 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, en date du 5 février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire, et aussi une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon située dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, laquelle portion de terre est prise de et forme l'extrême arrière partie du lot désigné par le numéro 13 sur un plan de A. S. Phelps, et mesure trente-deux pieds de large sur l'extrême arrière ligne la plus proche et parallèle à la rue Fréret, trente-deux pieds sur la ligne de côté opposé courant parallèlement avec la rue Locust, et la séparant de la portion de face dudit lot original, et vingt-six pieds sept pouces et deux lignes, courant parallèlement avec les rues Erato et Clio, ledit lot No 13 dont la portion décrite est l'extrême arrière-partie, mesurant dans le principe, d'après ledit plan de Phelps, voyer, trente-deux pieds de face à la rue Locust sur une profondeur de 126 pieds, sept pouces et deux lignes. Etant la propriété acquise par feu Mme Catherine Kelly, veuve de Antoine Mackey, de la People's Homestead Association, par acte pardevant Théodore G. Hillsmeier, notaire, le 18 septembre 1897, enregistré dans le C. O. B. 168, folio 72.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit sera représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, garantie par lien du vendeur et hypothèque spéciale et privilège sur la propriété avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses de sécurité usuelles. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer en sus de son enchère toutes les taxes surfis propriété pour l'année 1908 et faiera dépôt de 10 0/0 pour cent du prix de l'adjudication avec encanteur pour sceller la vente. Acte pardevant Ulysses Marinoni, Jr. notaire, aux frais des acquéreurs.
1 nov—1 8 15 22 29—déc 3

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin J. Leroy.
No 73,348—Cour Civile de District.

Jeudi, le 17 décembre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières

No 311 RUE BARONNE.

10 terrains élégants pour bâtir sur la rue Arts, entre les rues Johnson et Prieur, bornés par la rue Painters, à même d'un ilet des cases de la rue Villeré, maintenant en opération.

Conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le — novembre 1908, dans l'affaire ci-dessus nommée je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit.

Dix (10) certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Arts et Johnson et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts sur 110 pieds de face et profondeur entre rue Johnson, les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 faisant face à la rue Arts et mesurant chacun 32 pieds sur ladite rue Arts sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Arts et Prieur et mesurant 32 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Arts sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 110 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du prix d'achat les taxes de l'année 1908 et de payer pour l'acte de vente pardevant Anthony J. Bosch, notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO ST-PAUL,
Encanteur, No 137 rue Carondelet.
Frank T. Echazabal, avocat pour la tutrice et mineur.
15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

1. Maison Simple à 2 Etages, 1523 Rue Cenery.
2. Maison Simple à 2 Etages, 1111 Avenue Washington.
3. Cottage Simple, 917 Rue Milan.
4. Maison Double en Bois Couverte en Ardoises, 817 619 Avenue Washington.
5. Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, 3015 3017 Rue Annonciation.
6. Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, 621 623 Avenue Washington.
7. Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, 4721 4723 Rue Constance.
8. Propriété Commerciale, 530 Rue Magazine.
9. Attrayant Cottage Simple sur Cinq Terrains, 1013 Rue Sixième.
10. Cottage Double, 2841 2843 Rue Constance.
11. Deux Beaux Terrains pour Bâtir, Rue Sixième, Formant le coin de Constance.

Will J. Morgan.

Succession de Vve John Blank.

No 87,941—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, daté du et signé le 29 octobre 1908 et adressé à Will J. Morgan Encanteur, je vendrai à l'encan, le LUNDI, 30 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite

1° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, St-Charles Prytanée et Cenery, désigné par le No 27 et mesurant trente pieds sept pouces et trois lignes de face rue Cenery sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence simple à 2 étages portant le No 1523 rue Cenery louée $144.00 par an.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec tous les droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Camp, Sixième et Magasin, désigné par le lot No 2 sur un plan de D. M. Brennan, ingénieur de ville, le 12 décembre 1898, enregistré dans l'affaire intitulée Mme John Blank vs Mme Catherine McDonald, No 51,753 Cour Civile de District d'après lequel ledit lot 29' 8" 2" sur l'avenue Washington, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de 90 5' 1" et est sujet à une servitude continue de support sur l'étendue mesurant 30' 1' 2" en longueur sur une profondeur de 6' 3" dans le fond du lot 2 sur ledit plan, lequel lot 2 mesurant 30' 1' 2" de face à la rue Magasin sur 130' de profondeur entre lignes parallèles comme il est établi par le jugement de la Cour d'Appel pour la paroisse d'Orléans par le jugement rendu dans ladite affaire le 26 mars 1900 sur l'appel No 2043 du dossier de ladite Cour d'Appel.

Les améliorations comprenant une maison de résidence simple à deux étages couverte en ardoises, portant le No 1118 rue Washington et louée à bail jusqu'au 30 septembre 1909 pour $300 00 par an.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Milan, Magazine, Camp et Marengo, et désigné par le No cinq et mesurant trente pieds de face à la rue Milan par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles suivant un plan lithographique déposé en l'étude de A. Mastrear, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations se composent d'un cottage simple couvert en ardoises connu comme le No 917 de la rue Milan loué à raison de $192 par an.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Fulton et Chippewa, désigné comme lot No quatre sur un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, le vingt-six mars 1849, déposé comme plan No 50 en l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire. Lequel lot mesure, en mesure américaine, trente-un pieds de face à l'avenue Washington sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison double recouverte en ardoises, connue sous les Nos 617 619 Washington, louée à raison de $336.00 par an.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Septième, Huitième et Laurel, désigné par le No Quatre sur un plan dressé par Charles A. de Armas sous date du 11 septembre 1865, et mesurant trente deux pieds sur la rue Annonciation par cent dix pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme 3017-3019 rue Annonciation contenant cinq chambres de chaque côté, loué pour $264 par an.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Washington, les rues Chippewa, St-Thomas et Quatrième, et mesurant trente un pieds neuf pouces de face à l'Avenue Washington par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant cinq chambres de chaque côté et connu comme les Nos 4721-4723 rue Constance. Loué $216 par an.

8° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une bâtisse en briques à quatre étages portant le No 6—(vieux No 88) rue Magazine, et les dépendances ci-dessus, situé dans la municipalité No Deux maintenant Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Peydras, Fencher (maintenant Constance) et Lafayette et désigné par le No Un sur un plan dressé par A. G. Blanchard, alors un des voyers de district de la dite municipalité sous la date du 14 mars 1849, et annexé à un acte passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 20 février 1850; lequel dit lot mesure d'après ledit plan vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, et vingt-six pieds dix pouces de largeur dans le fond et façade à la rue Fencher par une profondeur de cent quarante sept pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne vers la rue Peydras, et cent quarante-huit pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot No deux.

Les améliorations consistent d'un grand magasin à quatre étages avec devant en briques pressées connu comme 530 rue Magazine, maintenant loué à bail jusqu'au 30 septembre à $1,250 par an.

9° Une certaine étendue de terre consistant de cinq terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos vingt quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit dans l'ilet No 60, borné par les rues Magazine, Constance, Sixième et l'Avenue Washington sur un plan déposé comme No 32 en l'étude du G. E. Stringer, ancien notaire, lesquels dits lots mesurent, à savoir: Les lots 24, 25, 26 et 27 chacun trente un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Sixième sur cent vingt pieds, neuf pouces de profondeur, et le lot No 28 trente pieds de face à la rue Constance sur cent vingt six pieds six pouces de profondeur.

Premièrement—Un grand et magnifique cottage simple avec vestibule dans le centre, grands cour et jolie pelouse, connu comme le "Blank Homestead" ou No 1013 rue Sixième et situé sur les lots 24 et 25 ci-dessus décrits. Possession immédiate si l'on désire.

Deuxièmement—Cottage double en bois couvert en ardoises avec bâtisse à deux étages dans le fond, connu comme Nos 2841-2843 rue Constance, laquelle propriété est maintenant louée à raison de $282.00 par an, situé sur le lot 28.

Troisièmement—Deux beaux terrains pour bâtir, lots Nos 26 et 27 ci-dessus décrits.

Conditions—Un tiers 1/3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un, en deux, ou en un, deux et trois ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par le billet ou billets de l'acquéreur portant la date du jour de l'adjudication avec huit pour cent (8 0/0) par an d'intérêt de la date jusqu'à paiement, garantie par lien de vendeur et privilèges et hypothèques avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1908, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente, la vente devant être aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN,
Encanteur, 331 rue Carondelet.
Dart & Kernan, avocats.
1 nov—1 8 15 22 29—déc 6 10

Friedrichs & Redersheimer.

Terrain de Choix pour Bâtir dans le Sixième (6) District.

Succession de Joseph John Bruck.

No 86,631—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 826 rue Common—MARDI, le 8 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 13 juillet 1908 et d'un autre ordre daté le 18 août 1908 et le 3 septembre 1908 de l'Hon W. S. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières comme suit décrites, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, Proctor et Annonciation, Market ou Laurel et la ligne de Hurstville, étant l'ilet désigné par le No huit (8) dans le plan original de Bloomingdale, annexé sur un plan fait par A. G. Blanchard, député voyer de ville, sous la date du 13 mai 1875, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 29 mars 1885, laquelle dite portion de terre en ceci désignée mesure 154 pieds et 10 pouces de face à la rue Annonciation en Proctor, 150 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant de la propriété appartenant autrefois à C. Hurst et maintenant nommé Hurstville, 150 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue State et 152 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond, laquelle portion de terre comprenant 5 lots désignés par les lettres A, B, C, D et E. Le tout d'après un plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 septembre 1895 et annexé pour référence à l'acte d'achat ci-après mentionné dardevant moi, notaire, le 30 septembre 1895.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un, deux et trois ans pour des billets des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0/0 pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant M. Bussière Rouzan, notaire aux frais de l'acquéreur.

Juge F. McGloin, avocat.
7 nov—7 8 15 22 29—déc 6 à date

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple de Valeur sur Deux Terrains,

1912 rue Foucher, entre les rues Bruades et Rempart.

A un jet de pierre de la Nouvelle Ecole Krettschmit

Cinq arpents de terre sur le L. & N. Railroad à la Station de Lee.

Succession de Mme Hill, veuve de Andrew W. Page.

No 87,375, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 1er décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 23 octobre 1908, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la moitié indivise d'ici dans les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Amelia, Dryades et Rempart désignés comme lots trois et quatre, ilet désigné par le numéro municipal 469 lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-huit (28') pieds de face à la rue Foucher sur cent (100') pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout d'après un devis annexé à un acte pardevant M. T. Dubroc notaire le 24 mai 1896. Acquis le 9 mai 1896, enregistré au Bureau des Transferts, livre 170, folio 473. Les améliorations comprennent un cottage simple, 1912 rue Foucher, contenant deux chambres et cuisine, retiré de la banquette, près de l'école Krettschmitt et toutes lignes de chars.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé à la Station Lee, par le L. & N. R. R., dans le Troisième District de cette ville, mesurant un arpent de face sur ledit L. & N. R. R. sur cinq arpents de profondeur et est borné au-dessus par des terres appartenant à Isaac Davis et au-dessous par des terres appartenant à en appartenant autrefois à Lafayette Lewis, acquis le 17 juillet 1896, enregistré en le Bureau des transferts, livre 156, folio 552.

Conditions—Comptant. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais de l'acquéreur.
30 oct—nov 1 8 15 22 29—déc 1

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Consumers Bread and Baking Company.

Contient d'une boulangerie coin de l'avenue Washington et de la rue Annonciation.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI, 27 novembre 1908 sur les lieux coin de l'avenue Washington et de la rue Annonciation, à 10 30 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé le 9 novembre 1908 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Paniers à pains, moules, bassines et poêles, pâte à pain, deux wagons neufs, 12 balles de foin, avoine, etc., tous d'après l'inventaire enregistré, étant le contenu de la boulangerie située au coin de l'avenue Washington et de la rue Annonciation.

Conditions — Comptant.
15 nov—15 22 27

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriété dans le Troisième District.

COTTAGE DOUBLE,

1940-1942 rue des Français,

Au coin de la rue Johnson.

Aussi, deux bâtisses à l'arrière faisant face à la rue Johnson.

Dans l'affaire de John Lostelle et al vs Andrew Schneider et al.

No 80,078—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 789 rue Union—MARDI, 1er décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, en vertu d'un et conformément à un jugement rendu le 19 octobre 1908 et signé le 23 octobre 1908, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A dans le carré d'ilet No 972 borné par les rues Français, Johnson, (ci-devant Célestine), Touro (ci-devant Union) et Prieur (ci-devant Joséphine) sur un plan et certificat d'arpentage signé par D. E. Seghers et Bro, voyers, en date du 25 avril 1908, annexé à un acte passé par devant F. J. Dreyfous notaire, le 6 mai 1908 d'après lequel arpentage ledit terrain mesure 33 pieds, 7 pouces de façade rue des Français, sur une profondeur et façade rue Johnson de 51 pieds 9 pouces, à lignes entre lignes parallèles. Il forme le coin des dites rues. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, 1940 1942 rue des Français contenant de chaque côté 2 chambres, hangar, cuisine et cour.

2° Un certain morceau de terre contigu au précédent, désigné à l'arrière par la lettre C sur le plan sus mentionné et mesurant d'après ce plan 46 pieds, 1 pouce, 1 ligne de façade rue Johnson, sur 63 pieds 11 pouces, 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations se composent de deux bâtisses en bois ayant environ 4 chambres et des bâtisses de dépendances.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste en billets des acquéreurs, payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, payable annuellement, garantie par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et par les clauses usuelles, comprenant le transfert de l'assurance, les honoraires d'avocat en cas de procès, etc. Les acquéreurs, en outre, assumant les taxes pour l'année 1908 et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et paieront le coût des actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire.
20 oct—20—nov 1 8 15 22 29—déc 1

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Attrayant Couvert en Ardoises,

No 2330 RUE PALMYRE.

Mercredi, le 9 Décembre 1908, à Midi.

Successions de Owen (Eugène) Walsh & Mme Marcella McConnell (consolidées.)
No 85,129-87,310—Cour Civile de District—Division C.

EN vertu d'un ordre de vente daté le 29 octobre 1908 à moi adressé par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans l'affaire de la succession de Owen (Eugène) Walsh et de Mme Marcella McConnell, veuve par premier mariage de Herman Gielgen et épouse par deuxième mariage de Eugène Walsh, la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 11, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, Tonti et Miro, et mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est pris au fond de la profondeur du lot désigné par le No 2, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, ancien voyer, le 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvilier, ancien notaire en cette ville, le 10 octobre 1853, acquise par Owen Walsh de Dan Dazet, acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire daté le 18 juin 1887, enregistrés en le livre des transferts 126, folio, 748.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante et faire un dépôt de 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau du dit notaire, bâtisse Maison Blanche.

LIONEL M. RICAU, Encanteur

8 nov—8 15 22 29—déc 6 9

Terrains de Valeur dans le Septième District

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JAKE TURNER.

No 87,149, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIV E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur, Bureau 502 rue Perdido—Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 3 Décembre 1908, à midi, à la

BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté le 28 octobre 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet 502 borné par les rues Washington (maintenant Fern), Bernadotte, Forshey et Quinzième, d'après un plan de W. H. Williams, voyer, daté du 28 et 31 janvier 1869, déposé en l'étude de J. D. Augustin, notaire. Ledit lot est désigné par le No vingt huit et mesure d'après le plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 3 juillet 1893, annexé à un acte pardevant Fred. Deibel, notaire, le 17 juillet 1893, vingt cinq pieds trois et un demi pouces de face à la rue Bernadotte sur cent neuf pieds dix pouces et cinq et trois quarts de lignes en profondeur sur le côté du lot 26, et cent cinq pieds cinq pouces et sept trois quarts de lignes de profondeur sur le côté du lot 28, et a vingt cinq pieds de largeur dans le fond.

Acquise par Jake Turner de H. C. Green, pardevant E. B. Trist, notaire, le 6 novembre 1898 C. O. B. 171 fol. 24.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations, etc., situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, (maintenant Fern), Bernadotte, Forshey et Quinzième, d'après un plan de W. H. Williams, voyer, daté le 28 et 31 janvier 1869, déposé en l'étude de J. D. Augustin, notaire. Ledit lot est désigné par le No vingt huit et mesure d'après le plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 3 juillet 1893 en l'étude de Fred Deibel, notaire, le 17 juillet 1893, vingt cinq pieds trois pouces un tiers de face à la rue Bernadotte sur cent cinq pieds, cinq pouces et sept trois quarts de lignes de profondeur sur le côté du lot 27, et cent un pieds, neuf pouces et deux lignes et donne de profondeur sur le côté de la rue Quinzième, et vingt cinq pieds de largeur dans le fond.

Acquis par Jack Turner de H. C. Green par acte pardevant E. B. Trist, notaire, passé le 4 novembre 1898, C. O. B. 171, fol. 26.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable en un an, avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantie par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs de vant assumer les taxes de l'année 1908 au dessus du prix de l'adjudication et déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix de leur achat pour garantir la vente. Acte de vente pardevant John W